N° 154 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Lundi 3 Juin 1907

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place de Trémoin).
TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an. 20 francs

NEVEUX DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES, RECLAMES, FAITS DIVERS, LOCALES

Les annonces reçues chez nos agents de la presse parisienne, 8, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 10.78
A LILLE : N° 97

Lire plus loin :

— Les élections municipales de Demain : Défaite des socialistes.

— L'élection de la municipalité du Cateau.

— Tentative de meurtre sur un soldat du 3e génie à Roubaix.

— Un sous-officier blessé aux courses d'Ardres.

— Un ouvrier de ferme foudroyé à Bléquin.

L'inspection du Travail

Les inspecteurs du travail sont chargés d'assurer l'exécution des lois qui réglementent la durée du travail des hommes adultes d'une part, des femmes et des enfants de l'autre, de celles qui indiquent les conditions d'hygiène et de sécurité du travail, enfin de la loi qui a donné naissance à tant de réclamations, nous voulons parler de la loi sur le repos hebdomadaire. Le nombre des établissements qu'ils doivent visiter s'élève à 512.000, celui du personnel protégé à 3.700.000 personnes dont 500.000 enfants, 800.000 filles et femmes et 2.340.000 hommes adultes, or, le nombre des inspecteurs est exactement de 128 !

Il est évident que ce nombre est par trop restreint. Monsieur Viviani, ministre du Travail, dans un projet de loi que lui inspire cette situation, fait remarquer qu'un inspecteur ne peut utilement, avec ses travaux de bureaux, visiter plus de douze cents établissements par an au maximum, aussi ne faut-il pas s'étonner qu'en 1905, les visites n'aient pu porter que sur 28 % des établissements assujettis et sur 53 % du personnel.

Et alors, tout-il augmenter le nombre des inspecteurs de façon à rendre les inspections assez fréquentes ; pour pouvoir, par exemple, visiter chaque établissement deux fois par an ? Mais il faudrait sept fois plus d'inspecteurs et le ministère des Finances opposerait son veto à une pareille extension, aussi, M. Viviani s'est-il arrêté à la création de délégués ouvriers semblables aux ouvriers mineurs.

D'après l'article 1er du projet, les délégués ouvriers adjoints à l'inspection seraient chargés de signaler « les dangers et les causes d'insalubrité que peuvent présenter les exploitations pour le personnel qui y est employé » ; en cas d'accident, d'indiquer « les conditions dans lesquelles cet accident se serait produit » — enfin, de faire connaître « les infractions aux lois, décrets et arrêtés réglementant le travail. »

L'article 2 ne soumet à le loi que les établissements contenant plus de cent ouvriers, l'article 5 donne aux futurs délégués l'obligation de visiter deux fois par mois les locaux où travaillent les ouvriers qui les ont élue dans les formes indiquées par les articles 7 et suivents, l'article 17 enfin, met à le charge des établissements assujettis, le payement des délégués qu'il s'agit de créer.

Nous venons en quelques lignes, de résumer les principales dispositions du projet Viviani et nous devons dire, en toute franchise, que nous ne le croyons pas heureux, il est bien entendu que nous ne parlons ici qu'en notre nom personnel. Comme tout le monde, nous sommes frappés du nombre infime des inspecteurs qui ont la lourde mission d'assurer l'exécution d'une législation dont l'importance va sans cesse en croissant, mais nous sommes convaincus que, pour remplir avec succès les délicates fonctions d'inspecteur du travail, il faut une série de qualités, de connaissances théoriques et pratiques dont la possession est indispensable à le marche régulière du service. Que, suivant les instructions données, jadis par M. Millerand, mesieurs les inspecteurs du travail soient en relations suivies avec les syndicats ouvriers, rien de mieux ; que ceux-ci se chargent de leur indiquer les infractions qu'ils peuvent connaître, c'est chose parfaite ; de là à créer des délégués spéciaux, il y a un abîme.

D'ailleurs, une chose nous frappe à priori dans le projet ; seront seule astreints à la surveillance des délégués, les établissements qui comptent plus de cent ouvriers, serait-ce donc qu'on suppose que les grands établissements industriels sont bien moins installés comme hygiène et sécurité que les petits ateliers, que les lois sur le travail y sont moins obéies, que les inspecteurs enfin peuvent plus difficilement savoir ce qui s'y passe que lorsqu'ils ont devant eux de petites organisations ? Mais tous ceux qui se sont tant soit peu occupés des questions de travail savent que c'est l'inverse qui se passe. Plus le personnel d'une usine est nombreux, plus il est difficile d'y résister à la loi ; alors que, dans les toutes petites maisons, les infractions sont continues, parfois même sont commises de bonne foi. Les patrons ne connaissent pas un traître mot des lois auxquelles ils doivent obéir. Si les délégués ouvriers pouvait avoir quelque utilité, c'est dans la toute petite industrie, or, c'est précisément là qu'il n'est nullement question d'en établir ?

Nous ne voulons pas entrer dans le discussion des détails du projet, mais examiner simplement son principe, qui nous paraît peu conforme aux besoins réels. Ce qu'il faut faire, selon nous, c'est augmenter le nombre des inspecteurs, mais encore tout-il dans cette augmentation, s'inspirer des besoins réels, consulter les chefs de service, accepter leurs avis, quitte à mettre leur responsabilité en jeu si les événements prouvent qu'ils se sont trompés, il importe également de décharger les inspecteurs d'une partie de leurs écritures, en simplifiant au maximum celles qu'on leur demande, en leur donnant, dans les circonscriptions, les plus lourdes, des secrétaires rétribués qui leur permettraient de se consacrer davantage à la partie active de leur tâche. Leurs procès-verbaux font foi jusqu'à preuve du contraire, aussi les tribunaux ne doivent-ils avoir recours à leurs dépositions que dans les circonstances absolument exceptionnelles. D'autre part il est complètement inutile de v'ter deux fois par an chaque établissement, ceux qui sont sujets à caution sont parfaitement connus et il faut les visiter plus de deux fois par an, mais pourquoi cette périodicité pour les autres ?

Si l'on voulait, tout en prenant les mesures nécessaires pour diminuer leur besogne de bureau doubler l'effectif des inspecteurs et répartir les postes nouveaux suivant les propositions des personnes réellement compétentes, on tirait de meilleure besogne qu'en créant un organisme qui ne pourrait que rendre plus difficile encore, une mission déjà horriblement délicate.

LOUIS DUTROY.

La Politique

On entend tout de même des choses singulières à la Chambre des députés ! Si bien qu'il y a des moments où l'on se demande si l'on n'est pas en proie à un rêve bizarre, où l'absurde s'affirmerait avec une tranquillité merveilleuse.

N'est-il pas extraordinaire, en effet, qu'un ministre de la Guerre soit obligé de rappeler qu'il n'est pas loisible à un officier, fût-il noble et réactionnaire, de manquer à la discipline et de s'associer à des manifestations violentes et injurieuses contre le premier de ses chefs ?

Malheureusement, les politiciens d'opposition se sont habitués à mettre tant de paradoxes et de mauvaise foi dans leurs propos, que peu à peu s'est constitué une mentalité curieuse, au caractère démagogique, qui tend à considérer comme normal et légitime tout ce qui va dit ou ss fait contre le gouvernement légal du pays.

Et s'est pourquoi on en est arrivé à justifier l'indiscipline des officiers la révolte des émeutiers cléricaux contre les lois, les scènes répugnantes qui marquèrent en Bretagne l'application de la loi sur les congrégations, et tant d'autres actes délictueux que nul pouvoir ne saurait admettre.

Après cela, les prétendus conservateurs, qui sont aujourd'hui les agents les plus actifs de la désorganisation sociale, poussent les hauts cris quand le calme de la rue est passagèrement troublé par des manifestations révolutionnaires !

Il n'y a pas de pires révolutionnaires que les cléricaux et leurs alliés nationalistes, royalistes, bonapartistes, sans oublier les « ni chair ni poisson » de l'Action libérale, de la Patrie Française, et autres entreprises antirépublicaines, où l'on a pris un faux nez pour symbole.

C'est une vérité qu'on ne répétera jamais assez, sur il est trop vrai que toutes les agitations dont a souffert le pays depuis un quart de siècle sont imputables aux partis d'opposition, ligués contre le bien public.

Henry JAGOT.

ÉCHOS

Pour conquérir la paradis.

Le célèbre voyageur portugais Fernand Mendès Pinto rapporte dans ses mémoires que certains prêtres indiens avaient imaginé un curieux système pour absoudre les pénitents de leurs péchés. Le coupable devait se placer dans un des plateaux d'une vaste balance, et on mettait de l'autre côté une quantité de denrées suffisante pour faire équilibre. Ceux qui s'accusaient d'être gourmands se pesaient avec du sucre, du miel, du beurre, etc. Ceux qui s'étaient livrés aux plaisirs d'une vie voluptueuse se pesaient avec de la soie, de la plume, du coton, des parfums et du vin. Ceux qui avaient manqué de charité envers les pauvres se pesaient avec des pièces de monnaie. Tous ces produits étaient, naturellement, acquis aux bonzes, qui promettaient en échange à leurs pénitents les félicités éternelles. Il n'y a pas, hélas ! que les sauvages indiens qui se laissent prendre à ces procédés !

***

Bouteilles à lait en papier.

On essaie en Amérique de lancer des bouteilles à lait en pâte à papier imprégnée de paraffine, obtenues à un prix tel que la bouteille pourra être jetée après avoir servi une fois. Une usine de Philadelphie serait à même de livrer 400 000 bouteilles par jour, dont 200.000 pour la ville même.

Le commerce des liquides est souvent gêné par la question des récipients, le plus souvent d'un prix supérieur à celui du liquide contenu. Pour le lait, les transvasements dans des vases souvent malpropres sont de nature à nuire à sa conservation. Les bouteilles en papier sont incassables et peuvent être transportées dans des emballages simples. Elles sont recouvertes d'un bouchon de carton facile à enlever. On emploie aussi en Amérique des sacs à crème également en papier.

300.000 MANIFESTANTS

LE MEETING VITICOLE DE NIMES DÉPASSE TOUS LES PRÉCÉDENTS

L'enthousiasme de la foule. — Des inscriptions menaçantes. — Le cortège, les discours, les incidents.

La mobilisation des trains

Nimes, 2 juin.

Nimes reçoit aujourd'hui les manifestants de le viticulture méridionale. Sous le soleil, la ville pavoisée a pris son air de fête. La préfecture, le metrie, le lycée, tous les monuments publics et bon nombre de maisons particulières sont décorées, et les oriflammes aux couleurs nationales flottent gracieusement dans les arbres.

Dès hier soir des délégations sont arrivées, venant de communes éloignées de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Les vignerons d'Argeliers notamment ont été l'objet d'une ovalioo. L'afflux des voyageurs amenés d'heure en heure par les trains spéciaux n'a pas cessé cette nuit.

Mais afin d'éviter l'encombrement, un service spéciat a été organisé à le gare, où six cotrées ont été prévues, dont cinq à la gare des voyageurs et une à la gare de le Camargue.

Les voyageurs sont canalisés en cinq sections différentes, aboutissant directement aux trains avec des indications spéciales pour chaque destination. La compagnie a assuré un meteriel de 1 335 wagons, dont 135 de marchandises. 65 trains ont été prévus pour aujourd'hui, soit à l'aller, soit eu retour, et dans ces chiffres ne sont pas compris les trains ordinaires fournis par la Compagnie du Midi.

Un tableau pittoresque

Au cours de le réunion tenue par le comité local d'organisation, à midi, à laquelle assistait le docteur Crouzet, metre de Nimes, des dispositions particulières ont été concertées.

Un arrêté interdit, pendant le défilé de le mentisation, la circulation des voitures, et invite les limonadiers à retirer les tables et les chaises des terrasses sur le parcours du cortège. La mairie a organisé dans la ville des postes de secours en cas d'accident ou d'incendie, et pendant toute la journée fonctionnera une permanence composée de médecins et d'infirmiers.

Ce matin, les Nimois matinaient la dernière main au pavoisement et à la décoration.

Devent la gare, on a tendu deux grandes banderolles avec cette inscription : « Honneur à nos hôtes ! » Sur le boulevard de la République, au second rond-point, une tribune a été édifiée pour les orateurs du meeting.

De quart d'heure en quart d'heure, les trains arrivent bondés, déversant des flots de manifestants. Toutes les routes sont encombrées par une longue théorie de véhicules de toutes sortes, chargés de monde : on dirait une population fuyant un désastre et venant se réfugier dans l'antique cité romaine.

Chevaux et véhicules sont parqués, à leur arrivée, au merché des bestiaux, à l'abattoir et le long des boulevards. La tableau est des plus pittoresques.

Le flot des manifestants augmente d'heure en heure dans des proportions considérables. Les populations de le plaine du Gard et des environs de Nimes, région essentiellement viticole, arrivent en foule. L'Hérault, l'Aude, les Pyrénées-Orientales et même le Var donnent aussi ; par contre, on constate peu d'arrivées de le région cévenole et de Vaucluse, régions moins touchées par la crise, et où, du reste, les gens sont en ce moment occupés à l'élevage des vers à soie.

Arrivée du « Rédempteur ». — Inscriptions typiques.

Nimes, 2 juin.

A neuf heures, M. Marcelin Albert arrive en automobile sur l'Esplanade. Reconnu par le foule, il est acclamé aux cris de : « Vive Marcelin ! Vive le rédempteur ! »

Un délégué de l'agriculture du Gard lui souhaite le bienvenue. M. Marcelin Albert répond par quelques mots, pendant que les applaudissements éclatent à nouveau ; puis il rentre à l'hôtel. Mais les manifestants le réclament et il doit se montrer au balcon.

Cependant les délégations débarquent en grand nombre et défilent au milieu d'une haie de curieux sur les principales avenues.

Aux environs de la gare, l'affluence est considérable. La population salue les délégations, dont quelques drapeaux sont cravatés de crêpe. Les inscriptions attirent particulièrement l'attention des Nimois. On remarque au passage, parmi les plus typiques, celles de Lattes (Hérault) : « Mourir de faim est une tâcheté » ; de Bessan (Hérault) : « Satisfaction ne nous est pas donnée, gare à la vache enragée » ; d'Ardiscan (Hérault) : « Salues le misère qui passe » ; de Cabrière (Hérault) : « A nos députés : Faites pour nous ce que nous avons fait pour vous » ; d'Aspiran (Hérault) : « Si on ne supprime pas la fraude, nous supprimerons les fraudeurs » ; de Grabels (Hérault) : « Les percepteurs seront les bienvenus quand les fraudeurs seront mis à nu. »

D'autres délégations exhibent des pancartes en dialecte de leur contrée

La délégation de Tressan (Hérault) est précédée d'un dessin représentant un paysan frappant à la porte d'un asile, avec cette inscription : « Voilà, paysan, ce qui t'attend. »

Il ne faut que des « individualités clamant leur misère. »

Le mouvement de cette foule immense, avec ses drapeaux, ses pancartes, ses tambours et clairons qui ne cessent de battre et de sonner, présente un tableau impressionnant.

Les cafés et les restaurants regorgent de monde. Mais les plus nombreux, parmi les manifestants sont ceux, qui ont apporté des victuailles et se restaurent, assis le long des avenues.

Dès onze heures et demie, le foule des étrangers qui ne sont pas moins de 60.000, se dirige vers le boulevard de la République, d'où doit partir le cortège pour parcourir la ville et revenir ensuite sur le même boulevard afin d'entendre les orateurs.

Le comité d'organisation du meeting d'accord avec le municipalité, avait arrêté un ordre de marche pour le cortège. Mais, à la suite d'une intervention du comité d'Argeliers, tout a changé au dernier moment : ce comité, qui dirige le mouvement, ne veut ni de corps constitués, ni de personnalités politiques figurant dans le cortège : il n'admet le présence que « d'individualités clamant leur misère ». C'est pourquoi le docteur Crouzet, maire de Nimes, qui parlera le premier au meeting, devra dépouiller sa qualité de maire.

En outre, il a été décidé que chaque orateur n'occupera la tribune que pendant cinq minutes et ne traitera qu'un de la crise.

Un cortège de 300,000 personnes

Nimes, 2 juin.

A midi, le gare de Nimes avait reçu 150.000 billets et la gare de la Camargue, qui dessert l'arrondissement d'Arles, 5.000. Si l'on ajoute à ces chiffres celui des familles venues en voiture ou à pied, on peut évaluer à 300.000 le nombre total des manifestants.

A midi et demie, les délégations se rangent autour du point de concentration, et le cortège, au fracas des tambours et des clairons, s'ébranle. En tête marche le comité d'Argeliers ,groupé autour de M. Marcelin Albert.

Successivement défilent les délégations de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, du Var, du Vaucluse et du Gard.

A trois heures, le défilé est terminé et le meeting commence.

Le discours du Rédempteur

Voici le discours de Marcelin Albert :

A la grande et belle cité nimoise, j'apporte le salut chaleureux et reconnaissant des 300.000 gueux qui sont venus étaler dans ces murs le spectacle de leur misère et de leur énergie. Hier à Carcassonne, aujourd'hui à Nîmes. Ce sont les deux ailes de notre armée pacifique mais résolue, qui se sont établies aux deux confins extrêmes du Languedoc, des rives de la Garonne jusqu'aux cimes alpines. C'est le peuple douloureux et misérable des vignerons qui s'est levé pour clamer sa détresse.

Sous l'empire de la faim, la foule paysanne a désarté ses demeures; elle est descendue sur la voie publique; elle s'est assemblée dans les villes lointaines; elle est venue crier à ses frères de France : « Nous sommes malheureux, nous sommes misérables, nous n'avons plus de pain dans nos maisons », et c'est pour l'attester, citoyens, que vous êtes venus du fond de vos villages.

L'écho de vos plaintes est parvenu jusqu'aux bords de le Seine. Nous espérons encore que notre voix aura été entendue. Il faut que les souffrances d'hier soient les salutaire de demain.

Si nos appels plaintifs et douloureux ne sont pas coupés, la voix plus mâle et plus désespérée d'autres accents pour se faire entendre. Nous n'avons plus grand-chose à perdre : tout n'a plus un peu de cet espoir que, malgré tout, nous voulons garder encore au fond du cœur et que nous conserverons jusqu'à la dernière limite.

Un incident à Perpignan

Perpignan, 2 juin.

Hier soir, vers neuf heures, trois cent personnes environ se présentaient à le gare pour prendre le train à destination de Nimes. Les agents de police de service téléphonèrent au poste pour demander main-forte, et quatre de leurs camarades arrivèrent. Mais ils ne purent empêcher les manifestants d'enfoncer la porte de la salle des bagages qui s'ouvre sur le quai intérieur et d'envahir la gare. Le train de Prades, qu'on prit pour un train spécial à destination de Nimes, fut pris d'assaut. Mais après une heure d'attente dans les wagons, les manifestants redescendirent avec l'intention de monter dans le rapide de Cerbère qui arriva à 11 heures 57. Fort heureusement, le chef de gare eut l'idée de faire stopper le rapide au disque avancé, où il resta pendant une demi-heure.

Sur ces entrefaites arrivèrent une douzaine de gendarmes qui, avec l'aide des agents de police, firent passer la foule du quai n° 2 sur le quai n° 1, et le rapide put entrer en gare. Lorsque les voyageurs eurent pris place dans ce train, on fit descendre tous ceux qui s'étaient pas de billet. Une fois le rapide parti, on fit évacuer le hall, où des détenus assez importants avaient été remisés.

INFORMATIONS DIVERSES

La mort de Mlle Leblond

Cherbourg, 2 juin. — Nos lecteurs n'ont pas oublié les circonstances dramatiques de la mort de Mlle Leblond, ni les péripéties de l'enquête, au courant desquelles nous les avons tenus.

Cette affaire vient d'entrer dans une phase nouvelle. En effet, il résulte du rapport du docteur Ogier, directeur du laboratoire de toxicologie à Paris, chargé d'examiner les viscères de Mlle Leblond, que cet examen n'a rien révélé de suspect. L'avortement fatal n'aurait donc pas été provoqué par l'absorption d'un breuvage quelconque, mais aurait résulté uniquement d'une intervention chirurgicale. On assure que, en conséquence, l'avocat de l'abbé, va demander la mise en liberté provisoire de son client.

Un homme enragé

Lyon, 2 juin. — Un nommé Jacques Mignot, chauffeur verrier à la Mouche (banlieue de Lyon), qui avait été mordu par un chien, il y a quatre mois, est devenu subitement enragé. Au moment où la crise survint, Mignot se réfugia dans son jardin en criant à sa femme et à sa fille de ne pas l'approcher. Des voisins intervinrent et le ligotèrent non sans que l'un d'eux fût mordu à la main. On réussit néanmoins à mettre le malade dans l'impossibilité de nuire et il fut ainsi conduit à l'Hôtel-Dieu. Ses camarades le gavaient, chemin faisant, de feuilles de laitue pour éviter ses morsures. Jacques Mignot, très lucide, suppliait ses amis de s'écarter lorsque les crises lui revenaient. Il a été isolé dans un pavillon de l'hôpital après qu'on lui eut fait prendre le camisole de force.

Un ballon frappé par la foudre

Rome, 2 juin — Aujourd'hui, le roi a passé la revue des troupes. Malgré le temps orageux, un ballon du génie militaire évoluait à plusieurs centaines de mètres au-dessus du sol. A onze heures, il a été frappé de le foudre. Il s'est mis à brûler ; le nacelle a été précipitée à terre. Le capitaine Righetti, qui le montait, a eu l'épine dorsale brisée. Les assistants ont poussé des cris d'épouvante. La reine a été très émotionnée. Le capitaine, recueilli inourant, a été transporté à l'hôpital, où le roi est allé le visiter immédiatement.

Suicide à la dynamite

Budapest, 2 juin. — On mande de Szatmar, que le propriétaire des mines de Felsen-Banya, M. Jean Smitiar, s'est suicidé dans cette localité d'une façon épouvantable. Après s'être étendu sur le parquet, au milieu de sa chambre, M Smitiar plaça une mèche touche de dynamite sous sa nuque et, avec une mèche qu'il tenait à le main, il y mit le feu. Instant d'après, le cartouche explosa, fit voler en éclats la tête et une partie du tronc du désespéré.

Détournements dans les Postes

Caen, 2 juin. — M. Lepelit, commis des postes, faisant fonctions de secrétaire du receveur principal de Caen, a été arrêté à son domicile, où sa femme tient un commerce de modes très achalandé dont les gérant Lepelit se sont rendus acquéreurs il y a environ deux ans. Lepelit est incriminé de faux en écritures et de détournements atteignant jusqu'à ce moment le chiffre de 43.000 fr. Nous avons déjà parlé de l'affaire. Les irrégularités ont échappé à l'inspection des finances qui, après avoir passé plusieurs jours à vérifier la comptabilité, avait félicité le receveur. C'est un inspecteur de le direction du Calvados, M. Feret du Longbois qui, il y a deux jours, s'en aperçut, et après avoir passé la nuit à examiner les registres, signale le fait. Le receveur, qui était sur le point d'être nommé par avancement à Nantes, est provisoirement suspendu et un comptable est installé à sa place.

Incendie d'un tissage

Vervins, 2 juin. — Un incendie a détruit, la nuit dernière, le château et l'important tissage de tissus, mérinos et cachemire, de Vadencourt-et-Bobéries, appartenant à MM. Saulnier et Monthard, industriels à Paris. Les pertes s'élèvent à un million.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— Le jury de la Seine a acquitté Etienne Gedant, qui blessa mortellement, par jalousie, une cornetiste de 55 ans, qu'il aimait.

— Un courrier en descendant passerelle Saulnier, vient de s'enfuir en emportant une cinquantaine malles frusques de bijoux qui lui avaient été confiés par trois négociants du quartier. Il est activement recherché.

— M. Mamoult, officier de paix, a été blessé par une automobile de sapeurs-pompiers ; il est mort presque aussitôt.

FRANCE

— Le juge d'instruction de Brest a décerné un mandat d'arrêt contre M. Le Gall, secrétaire adjoint de la Bourse du Travail, en raison de détournements prononcés lors du 1er mai. Le Gall, gravement malade, a été laissé en liberté. Un grand meeting de protestation contre son arrestation a eu lieu.

— Aux chantiers de Maguilles (Ariège), l'explosion subite d'une charge de dynamite cachée dans un trou d'une ancienne veine a tué un ouvrier espagnol, et grièvement blessé un autre qui a été transporté à l'hôpital en plusieurs éclats.

— Le ministre de la guerre a présidé hier à la distribution des récompenses du concours de tir de Pau.

— La direction de la poudrerie d'Angoulême vient de faire placarder les noms de 270 ouvriers qui seront congédiés le 1er juillet.

— On mande de Lyon qu'une malaise de consommations pour le soierie vient de déposer son bilan. On parle d'un passif de trois millions.

— Le Syndicat des Instituteurs et des Institutrices des Deux-Sèvres s'est affilié à la Bourse du Travail de Niort.

— Un grand match militaire de natation a eu lieu à Rouen. Trente régiments y prenaient part: infanterie, chasseurs, dragons, artillerie, infanterie de marine, etc. Le général de division du corps d'armée et de nombreux officiers y assistaient.

ETRANGER

— A Johannesburg, deux mille hommes de troupe protègent actuellement les mines. Les autres soldats, dans les garnisons militaires, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir pour le Natal.

— Le grand mouvement de grève en cours menaçant le service de la place 1903 est imminent. Les conclusions favorables à un rapprochement entre la France et l'Allemagne.

— A l'issue d'une revue, Guillaume II a fait offrir à déjeuner aux journalistes anglais, canadiens et a exprimé sa satisfaction.

— Les anciens députés portugais ont fait un recours des représentations. Ils ont énuméré les projets votés, afin de prouver que la Chambre n'a pas soulevé de difficultés contre le cabinet, et déclarant qu'une dictature aurait une répercussion très onéreuse sur le système financier du pays.

LA GRÈVE DES INSCRITS MARITIMES

Les Matelots de l'État remplaceront les Grévistes

La grève des inscrits maritimes est aujourd'hui générale. De tous les ports on apprend que les navires sont ou désarmés, les rôles ayant été déposés, ou dans l'impossibilité de prendre la mer, les inscrits grévistes s'opposant à leur départ. En outre, les pêcheurs ont adhéré à la grève, de telle sorte que la grève du transport se double d'une grève de l'alimentation. Les organisateurs de la grève ont trouvé partout un bon vouloir évident des inscrits de toute profession.

Les transports par mer sont en partie français se trouvent donc interrompus pour les traversées outre-mer ; les navires étrangers suppléeront au transport des voyageurs des côtes françaises et au service postal, sur les pilotes, considérés comme fonctionnaires, ne sont pas en grève ; mais en ce qui concerne le cabotage, c'est l'arrêt net de toute navigation.

Les deux questions qui demandent une solution immédiate sont celles des relations entre l'Algérie, la Tunisie et la France et celle du ravitaillement en poisson des marchés.

En ce qui concerne les transports avec l'Algérie et la Tunisie, le gouvernement a pris des mesures immédiates ; ils seront assurés par des bâtiments de l'Etat.

L'Etat assurerait tous les services

Deux faits dominent la seconde journée de la grève des inscrits maritimes ; les incidents qui se sont produits dans différents ports, puis surtout la décision prise par le gouvernement d'assurer à tout prix, non seulement les services postaux, mais encore le service des transports et des passagers, en prélevant les marins de l'Etat sur les flottes, qui en feront la demande. C'est de Marseille qu'est venue cette importante nouvelle.

Marseille, 2 juin.

La Compagnie mixte avait demandé le concours des marins de l'Etat pour assurer le départ de ses paquebots. Hier soir, à six heures, une dépêche du ministre de la Marine, agréant la demande, arrivait à Marseille, et M. Pouleset, administrateur général de la marine, télégraphiait aussitôt au port de Toulon l'ordre de faire partir pour Marseille 74 hommes des équipages de la flotte, dont plusieurs aspirants, premiers et seconds-maîtres. Vingt-huit de ces matelots arrivent ce matin pour embarquer aussitôt sur l'« Isly », qui partira ce soir pour Bizerte. L'« Isly » sera commandé par un capitaine au long cours de la Compagnie mixte.

Cette décision s'étendra à toutes les compagnies qui réclameront le concours des équipages de la flotte. D'autre part, malgré les affirmations contraires du comité de la défense, il ne confirme que tous les capitaines au long cours, notamment aux Messageries maritimes, n'ont pas abandonné leurs bords.

Cette situation menaçant de provoquer quelques incidents, des mesures d'ordre sévères ont été prises pour aujourd'hui, en vue des départs des courriers.

Le transport le « Niva », venant de Toulon, vient d'arriver. L' « Arundie », de la Compagnie Paquet, a pu partir pour le Maroc et le « Ville de Lorient » pour Dunkerque. L' « Italie », des Transports Maritimes, venant de l'Amérique du Sud, avec 900 passagers, est reparti pour Gênes ; il désarmera au retour.

Officiers révoqués

Saint-Nazaire, 2 juin.

La compagnie Transatlantique fera adresser aujourd'hui par ses représentants à tous ses officiers, la lettre suivante :

En présence de votre déclaration, établissant que vous vous mettrez en grève, nous vous informons, au nom de la Compagnie, dont nous sommes le mandataire, que vous ne faites plus partie de ses cadres d'officiers.

Vous n'aurez donc plus droit à compter de ce jour, si à votre solde, à aucun traitement de solde.

Une protestation des armateurs

Le comité central des Armateurs de France a communiqué la protestation suivante :

Un mouvement de grève inscrits maritimes qui se prépare dans tous ses ports, nous tient à cœur de protester avant tout contre le fait que le gouvernement ait cru devoir, sans consulter les Armateurs de France, prendre des mesures pour assurer le service des navires de commerce.

Nous ne pouvons nous dispenser de protester contre le fait que le gouvernement ait cru devoir, sans consulter les Armateurs de France, prendre des mesures pour assurer le service des navires de commerce.